



## Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

### Cours de tennis



L'école de tennis 40-0 reprend du service cet été! Les enfants comme les adultes de Saint-Hippolyte pourront bénéficier de différents cours de tennis au parc Connelly (10, 111<sup>e</sup> Avenue). Venez apprendre les différentes techniques de base du tennis tout en jouant des matchs, le tout supervisé par nos entraîneurs certifiés par Tennis Québec!

Inscription en ligne au [saint-hippolyte.ca](http://saint-hippolyte.ca) ou en personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire ou en composant le 450 563-2505, poste 2231. **Faites vite, les places sont limitées, les inscriptions se terminent le 22 juin!**

### Mon chien, ma responsabilité

La popularité du Centre Plein Air Roger-Cabana auprès des propriétaires canins est telle que nous devons faire une mise en garde aux utilisateurs. Nous souhaitons rappeler aux gardiens de chiens qu'ils doivent respecter les règles suivantes :



- ✓ Chien tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 m en tout temps, et ce, dès l'arrivée dans le stationnement.
- ✓ Garder son chien au pied, en contrôle au croisement d'autres randonneurs.
- ✓ Ramasser les excréments de son animal et ne pas les cacher sous des feuilles.
- ✓ Un chien qui aboie sans cesse, qui hurle ou qui est agressif n'est pas le bienvenu au Centre.

N'oubliez pas que les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire, en tout temps. Merci de votre collaboration!

### Ouverture des terrains extérieurs de pickleball et de tennis



Les terrains extérieurs de pickleball et de tennis sont maintenant ouverts au parc Connelly (10, 111<sup>e</sup> Avenue).

Pickleball : Pour utiliser gratuitement les filets de pickleball de la Municipalité, vous devez préalablement vous inscrire au Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire au 450 563-2505, poste 2231.

### Écocentre de Saint-Hippolyte



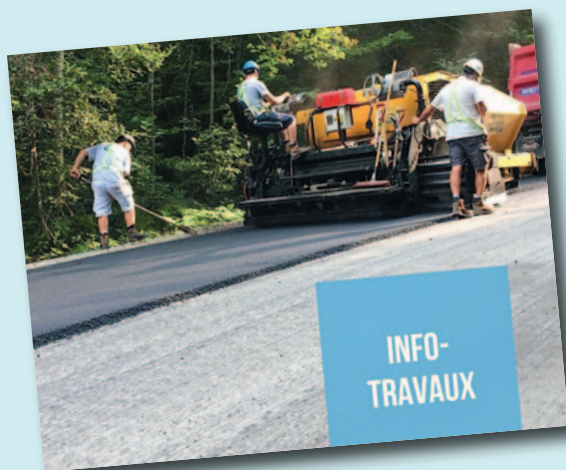
L'écocentre de Saint-Hippolyte est ouvert aux heures et aux journées suivantes :

mercredi au samedi, de 9 h à 16 h 30, jusqu'au 28 octobre 2023.

Consultez le site Web : [ecocentresrdn.org](http://ecocentresrdn.org)

### Mise à jour du calendrier des chantiers 2023

Veillez prendre note qu'en raison des conditions climatiques et de la disponibilité des matériaux, le calendrier des chantiers 2023 publié dans l'édition d'avril du bulletin municipal Le Reflet a été modifié.



Pour consulter le nouveau calendrier, visitez l'Info-travaux sur notre site Web : [saint-hippolyte.ca/info-travaux](http://saint-hippolyte.ca/info-travaux).

### Paillis disponible



Veillez noter que pour des raisons de logistique, le paillis est uniquement disponible au garage municipal durant nos heures d'ouverture. Il n'y aura donc aucun dépôt de paillis lors du déchetage des branches.

Vous pouvez joindre le Service des travaux publics au 450 563-2505, poste 2242 afin de vous assurer que du paillis est toujours disponible avant de vous déplacer au garage municipal.



## Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

# LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

## 24 juin dès 15 h

### Centre de plein air Roger-Cabana



SAINT-HIPPOLYTE

## Barrages de castors

Les castors sont des ingénieurs et des travailleurs acharnés, capables de créer de nouveaux environnements avec la construction de barrages, façonnant ainsi les paysages forestiers canadiens depuis des millénaires. Leur présence entraîne des effets positifs, comme une augmentation de la biodiversité et la régulation des débits d'eau lors des crues.



Un barrage de castor menace rarement la sécurité des personnes ou des biens. Toutefois, si vous soupçonnez un barrage de castors d'être problématique, contactez la Municipalité afin de faire évaluer la situation par les acteurs municipaux légalement désignés.

À la suite de cette évaluation, trois options sont possibles :

### 1. Ne rien faire

Lorsque le barrage de castor ne menace pas la sécurité des personnes ou des biens, et que l'on ne craint pas qu'une telle situation survienne dans le futur, on doit laisser la nature suivre son cours.

### 2. Prévenir

Lorsque le barrage de castor est susceptible de poser un problème dans le futur, il est possible d'intervenir sur ce dernier avec, par exemple, un système de contrôle du niveau de l'eau, un pré-barrage, un système de protection des ponceaux, etc. Pour toute intervention, il est nécessaire d'obtenir un permis SEG (à des fins Scientifiques, Éducatives et de Gestion de la faune) délivré par le gouvernement du Québec.

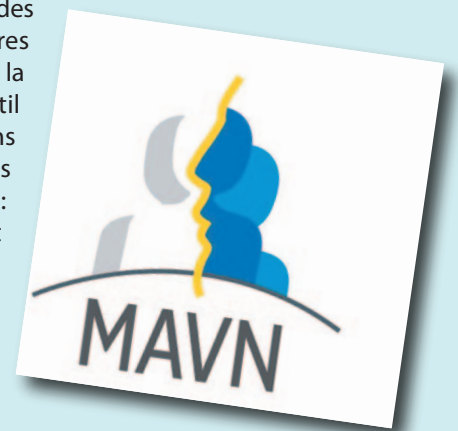
### 3. Réagir

En situation d'urgence, alors que l'inondation ou l'obstruction de la libre circulation de l'eau par le castor menace la sécurité des personnes ou cause des nuisances à des biens, et uniquement dans ces cas particuliers, les intervenants légalement désignés pourraient agir sans permis SEG.

## La Municipalité investit dans votre qualité de vie

On parle souvent de l'entretien des routes, de la collecte des ordures ou du niveau de taxation. Mais, la Municipalité a plus d'un outil quand il s'agit d'investir dans votre qualité de vie! L'un de ces moyens reste encore méconnu : la médiation citoyenne. C'est une solution alternative qui permet de régler des différends... différemment.

Quand le voisinage change, il en résulte quelques fois des situations dérangeantes. Un chien qui aboie sans arrêt. Des gens qui écoutent de la musique à tue-tête à l'extérieur. Un voisin zélé qui commence à bricoler ou qui passe la tondeuse dès 7 h, quand vous aimeriez bien dormir. Pour toutes ces situations, une simple discussion suffit parfois à corriger le tir. Mais pas toujours! Quand le message ne passe pas et que la communication reste difficile, la Municipalité de Saint-Hippolyte vous offre gratuitement une solution de rechange : le service de médiation citoyenne de Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN).



Une équipe de professionnels, passionnés par la médiation citoyenne, peut vous aider à régler vous-même les problèmes de voisinage, les différends et autres irritants, sans passer par les tribunaux. Ils vous accompagneront dans la démarche et vous outilleront pour mieux communiquer. Vous souhaitez préserver votre qualité de vie? Optez pour la justice alternative. Passez un coup de fil à MAVN, au 450 436-6749, poste 104, ou visitez le site [mavn.ca/services/vivre-ensemble/](http://mavn.ca/services/vivre-ensemble/).